



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 27 août 2019

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept août à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Gérard BAGNAUD en l'absence de M. le Maire, 1^{er} Adjoint au Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le dix neuf du mois d'août deux mille dix neuf

Présent(s) : Gérard BAGAUD - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT – Maribel ROBERT SOARES – Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Alain TABONE procuration à Gérard BAGNAUD

Gilles THIBAUD procuration à Jean-Pierre PRAT

Josiane DESTOUESSE procuration à Jean-Roger THUILLIAS

Absent(s) excusé(s) : Alain TABONE – Gilles THIBAUD – Josiane DESTOUESSE

Le secrétariat a été assuré par : Corinne JEANDONNET

La séance est ouverte à 18h38

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Gérard BAGNAUD,

La délibération initialement programmée pour le vote d'une subvention exceptionnelle à l'OMSSCA est ajournée au regard de la composition et du quorum requis pour approuver cette dernière.

Approbation du PV du Conseil du 08 juillet 2019

1. Commission d'Appel d'Offres :

- N°2019-67 Attribution du MAPA MOE Restructuration Bâtiment du port et annexes

- **ATTRIBUE** le MAPA concernant la Maîtrise d'œuvre pour la restructuration du bâtiment du port et annexes conformément au descriptif donné, au Cabinet d'Architecte SARL Zaruba Architectes pour un montant de 50 000,00€ HT soit 60 000,00€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché public de Maîtrise d'œuvre,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019 à l'opération 32 – article 21318.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Bagnaud : C'est l'architecte Paul ZARUBA qui au regard des critères a été sélectionné. 3-4 architectes étaient en tête et c'est surtout le prix qui a fait la différence. La Commission après une journée d'ouverture et d'analyse a cependant respecté objectivement les critères pour faire son choix. La Commission du Patrimoine sera très attentive au dossier, qui est pour la commune un dossier conséquent. Cependant le dossier de l'architecte était très bien motivé et l'ensemble des enjeux étaient indiqués.

2. Commission Vie Scolaire :

✓ N°2019-68 : Tarifs périscolaires, restaurant scolaire et transports scolaires 2019/2020

- ✓ **ADOPTÉ** les tarifs scolaires pour l'année scolaire 2019/2020 comme énoncés ci-dessus pour l'année scolaire 2019/2020,
- ✓ **DIT** que le tarif du transport scolaire est fixé par la Région Nouvelle-Aquitaine et découle de la convention de délégation de la compétence « Transport scolaire » pour la part famille,
- ✓ **DIT** que la commune appliquera les tarifs dégressifs votés par le CCAS pour les familles bénéficiaires de ces derniers.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Cherigny : Le tarif et le règlement d'intervention de la Région est très restrictif. Il n'y a pas de prise en charge sur des trajets inférieurs à 3km ce qui est le cas pour les établissements de Saint-André.

Monsieur Bagnaud : La Région a procédé à une harmonisation de la tarification sur l'ensemble des territoires.

Madame Robert Soares : C'est une double punition pour les familles en sachant que les routes sont dangereuses et qu'il n'y a pas de pistes cyclables.

Monsieur Raynal : On vote des tarifs que nous n'avons pas déterminés.

Madame Robert Soares : On ne fait qu'appliquer les tarifs de la Région au regard de la convention de délégation de compétence des transports scolaires.

3. Commission du Personnel :

• N° 2019-69 Autorisation de recours à des agents contractuels

- ✓ **ADOPTÉ** la proposition énoncée ci-avant,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à recruter un maximum de 4 agents contractuels de droit public sur des postes à temps complet ou non, sur l'échelle de rémunération des Adjoints d'Animation Territoriale échelon 1 (Indice brut 347 / Indice majoré 326) et d'ATSEM principal de 2^{ème} classe échelon 1 (indice brut 351 / indice majoré 328),
- ✓ **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- ✓ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- ✓ **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 27 août 2019,

Adopté à l'unanimité

4. Commission Voirie :

✓ N° 2019-70 Mise en place d'un sens unique Chemin de Bicot

- ✓ **AUTORISE** la mise en place d'un sens unique de circulation sur le Chemin de Bicot de la rue du 19 mars 1962 à l'Avenue de Paris,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en place ce sens unique de circulation et signer l'ensemble des documents pouvant être nécessaire,

Adopté à l'unanimité

Monsieur Prat : Nous avons des problèmes de circulation. Sur proposition du Maire, au regard du sens unique rue du 19 mars 1962, il convient d'instaurer un sens unique afin de ne pas avoir un double sens sur le chemin. En effet, plusieurs problèmes ont été recensés ces derniers temps.

5. Commission Cimetière :

✓ N° 2019-71 Etablissement de la liste des sépultures devant être reprise par la commune Modif

- ✓ **AUTORISE** le Maire à reprendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :
 - **CARRÉ N° 7** **TOMBES N° 8 – 12**
 - **CARRÉ N° 8** **TOMBES N° 28 – 37 – 38 – 61**
 - **CARRÉ N° 9** **TOMBES N° 42 – 43 – 57 – 63 – 66 – 67**
 - **CARRÉ N°10** **TOMBES N° 39 – 44 – 45 – 46 – 51 – 52 – 53 – 54 – 59 – 60 – 63**
- ✓ **DIT** que plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Schaus : Avons-nous une date de réalisation ?

Monsieur Prat : Le Maire doit prendre un arrêté en la matière et suivre une procédure stricte .

Questions diverses / parole aux Adjoints

Maribel ROBERT SOARES, 5^{ème} Adjointe :

Point sur l'atelier de Graine de Coop et la réalisation d'un jardin partagé.

Point sur Octobre rose et le choix du traiteur. La formule de l'année dernière est beaucoup plus attractive et sera reconduite cette année. Le thème du repas sera Orientale normalement.

Concernant Halloween solidaire, cette manifestation se déroulera encore avec le soutien de l'association des parents d'élèves, le Comité des fêtes et l'OMSSCA. Les services mais également le Conseil sera sollicité pour l'installation.

Monsieur Prat : Présentation d'un traiteur de Saint-Loubès.

Le café de Paris sera sollicité pour l'apéritif de la manifestation.

Pour le repas des aînés, la commune souhaite reconduire le même traiteur qui était à la hauteur. Concernant le groupe, des discussions sont en cours.

Cyril CHERIGNY, Adjoint délégué :

Félicitation pour la Fête locale. Il y a une belle équipe avec moi.

A voir pour l'avenir de régler les problématiques liées à l'électricité au port pour limiter les impacts et les coupures.

Concernant le CMJ, ce dernier va bientôt faire sa rentrée.

Monsieur Bagnaud : Important que le CMJ travaille sur les questions de biodiversité.

Nadia BRIDOUX MICHEL, 2^{ème} Ajointe :

Absente

Jean-Pierre PRAT, 4^{ème} Adjoint :

Problématique sur les feux tricolores. Des travaux ont été effectués pour changer à nouveau les cartes mères. Il y a peut être une causalité avec les problèmes d'éclairage du stade.

Vincent, 3^{ème} Adjoint :

Problème sur l'éclairage public au niveau du stade. Le coffret électrique semble avoir été détérioré par le feu ce qui cause des problématiques tant sur l'accès au coffret que sur l'éclairage en tant que tel.

Monsieur Bagnaud : Il est très compliqué de pouvoir déposer des déchets au SMICVAL les bennes étant à chaque fois pleines. L'information doit être remontée pour éviter ces problématiques, surtout le weekend.

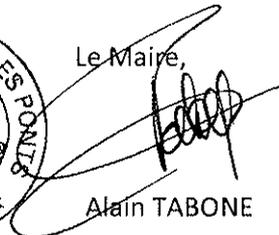
Gérard, 1^{er} Adjoint :

Réception du chantier de la garderie fait avec quelques soucis sur l'ensemble du lot concernant les sols.

Le bulletin municipal de 4 pages de la rentrée de septembre a été réceptionné et doit être distribué.

La réunion des associations avec l'OMSSCA se tiendra malgré l'absence du Président.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h43, le 27 août 2019.

 Le Maire,

Alain TABONE